

LOI SUR L'ASSISTANCE AU REVENU
R-011-2020
Enregistré auprès du registraire des règlements
2020-05-26

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE BIEN-ÊTRE-Abrogation

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'assistance au revenu*, L.R.T.N.-O. 1988, ch. S-10, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire abroge le *Règlement sur les services de bien-être*, Règl. T.N.-O. R-200-96.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2020 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
